

Mardi 18/01/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opérations forestières en forêts communales de Palaminy et Montclar de Comminges

En prévision de futures récoltes de bois dans une partie des forêts de Palaminy et de Montclar, des travaux de desserte adaptés viennent d'être réalisés, sous la conduite de l'ONF. Résultat : une nouvelle piste qui servira à acheminer le bois.

Le canton de La Hage à Palaminy n'était plus parcouru en sylviculture depuis plusieurs décennies et les pistes n'étant plus entretenues, de nombreuses zones étaient devenues inaccessibles. L'amélioration de la desserte s'imposait pour permettre aux matériels forestiers d'accéder au massif, en vue de futures récoltes de bois.

Un paysage modifié mais la forêt préservée et mise en valeur.

La nouvelle piste d'une longueur de 4 013 mètres s'étend sur les deux forêts communales. Elle reprend l'emprise d'un sentier large, certainement une ancienne piste d'exploitation non entretenue et abandonnée, mais fréquentée par les habitués de la forêt, promeneurs et ramasseurs de champignons. Certes, le paysage est modifié maintenant : le chemin a été élargi, des arbres en bordure du linéaire ont dû être coupés, une plateforme de 4 mètres de large a été installée pour que le matériel forestier puisse circuler en toute sécurité.

Cependant, la végétation reprendra rapidement ses droits et l'impact visuel de ces interventions s'estompera.

Une portion de la piste devait passer par une zone inventoriée de vieille forêt pyrénéenne, reconnue pour son intérêt biologique et environnemental. Pour préserver cette zone et laisser la forêt en libre évolution, le tracé de la piste a été modifié. Afin de respecter également les milieux aquatiques, la traversée des cours d'eau se fait maintenant par des ponceaux autorisés après une demande de déclaration « [loi sur l'eau](#) ».

Des récoltes de bois dans les prochaines années

Les deux forêts communales, composées de futaie de chêne avec un mélange par endroits de taillis de châtaignier et de hêtre, vont pouvoir maintenant faire l'objet de récoltes de bois, dans le cadre d'une gestion durable et en tout respect des enjeux de biodiversité. Ces éclaircies permettront de produire du bois utilisé dans la construction par exemple. C'est ce que prévoit le [document d'aménagement](#) des forêts communales de Palaminy et de Montclar de Comminges.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le document d'aménagement, c'est la feuille de route de la gestion durable des forêts publiques. Définie par le code forestier, elle donne le cap et les grandes orientations sylvicoles sur 20 ans pour que la forêt remplisse ses quatre rôles : écologique, social, économique et protection contre les risques naturels.

Ce document est réalisé par l'ONF, en concertation avec la commune propriétaire et validé en conseil municipal. Il se fonde sur des études très approfondies du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure.

Tous les ans l'ONF propose aux communes un programme d'interventions sylvicoles.

